

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....
 Demeurant à.....
 Tel : Travail :.....Domicile :.....Portable :.....
 Autorise l'élève Classe :.....
 Né(e) le :.....
 à faire partie de l'Association Sportive de son établissement d'enseignement pour l'année scolaire 2025/2026.

Adresse mail d'un parent (obligatoire):

Téléphone de l'élève :

En outre, j'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence. (1)

J'autorise également la prise de photos pendant les activités et leur utilisation par l'A.S. du lycée (site du lycée, e.lyco, diaporama...). (1).

Fait à, le

Signature :

(1) A rayer en cas de refus d'autorisation .

ENGAGEMENT DU SPORTIF

Je m'engage à représenter mon équipe, mon lycée, ma ville avec un bon esprit sportif, en étant respectueux des personnes et des matériels.

Signature de l'élève :

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Chaque élève doit souscrire à l'AS (chèque de 25 euros à l'ordre de l'Association Sportive du LPO MOQUET LENOIR)

De nombreuses activités sont proposées et affichées sous forme de tableau (dans le hall du lycée et dans le gymnase) mais ce dernier peut être évolutif en fonction de la demande et de la disponibilité des élèves.

Les activités (**sports collectifs, step/fitness/renforcement musculaire, musculation, course à pied, natation, badminton, tennis de table, activités « outdoor »**) sont proposées :

- le mercredi après midi,
- certains jours entre 12h et 13h,
- les lundis, mardis, jeudis de 17h à 19h (les élèves, prenant le car, sont autorisés à partir à 18h).
- **Sans oublier le PROJET SKI !!! (élèves licenciés à l'AS prioritaires)**

Les informations concernant l'AS sont données sous forme d'affichage (panneau d'AS dans le hall central), via le compte Instagram (as_moquet_lenoir), ou par le biais des télévisions situées dans les couloirs (hall ou self).

NB : Aucun chèque ne pourra être restitué à partir du moment où l'élève sera licencié.

ASSURANCE

L'AS a souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF. Mais vous avez la possibilité de souscrire individuellement une garantie complémentaire I.A.Sport+. Les informations concernant cette complémentaire sont sur e.lyco (établissement / menu / UNSS).

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Signature